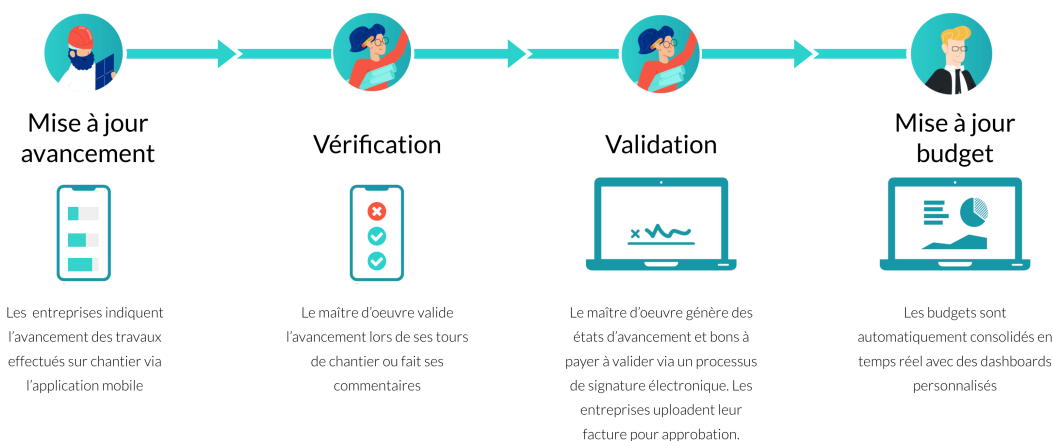


Gestion des avancements en euros

Compte tech - 2025-12-02 - [Suivi Financier](#)

Comment mettre à jour, vérifier et corriger l'avancement réalisé par lot sur des postes en euros ?



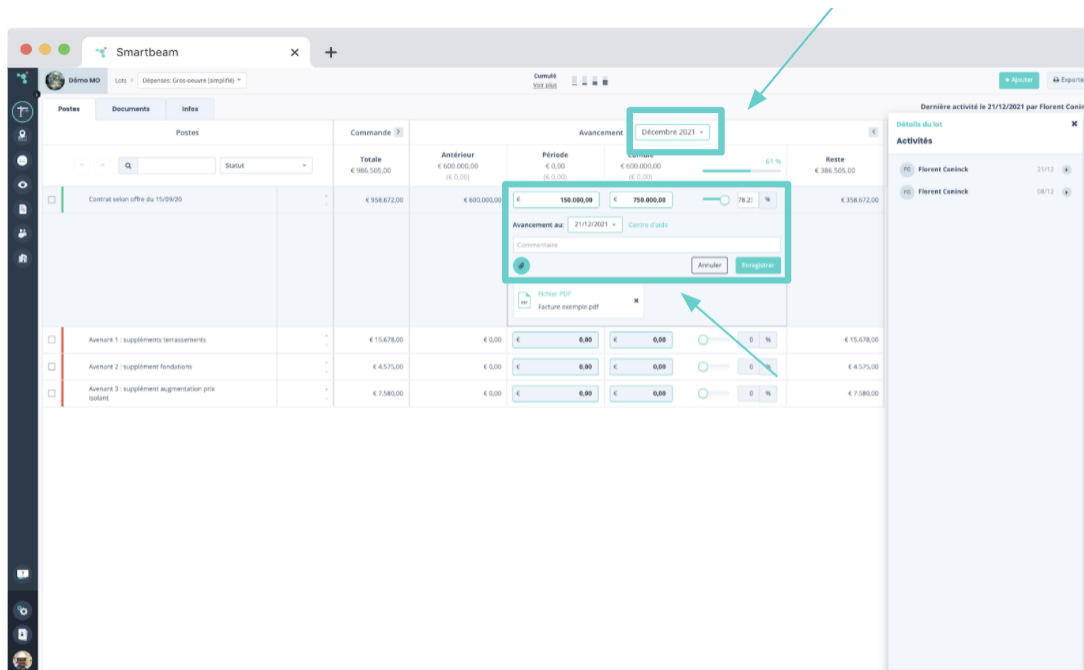
Après avoir créé son projet et les éléments de la commande ([plus d'infos ici](#)), Smartbeam vous permet de **suivre et mettre à jour la situation financière** au sein de chacun des lots du projet tout en collaborant efficacement avec vos collègues et tous les partenaires de vos projets pour travailler ensemble à partir d'**une seule source de données** à jour en temps réel.

Chacun va alors pouvoir accéder aux éléments qui le concerne pour indiquer l'**avancement réalisé** pour chaque période (en pourcentage, [en quantité](#) ou en euros), justifié au besoin par une pièce jointe (EA, facture, note justificative, ...), un commentaire ou une photo pour garder une **traçabilité** complète et accessible pour tous tout au long du chantier sans disperser les informations.

*PS : Seuls les participants avec des **droits d'édition** sur un lot/un projet peuvent mettre à jour l'avancement réalisé tant sur l'application mobile que web. Pour les participants invités en tant qu'observateurs, ils ne peuvent que commenter (voir section suivante) mais pas modifier l'avancement.*

PPS : La gestion de l'avancement financier n'est disponible qu'à partir du plan PRO et gratuitement pour les invités (si ils ont un accès en écriture) sur le projet d'un client Smartbeam en fonction de leur propre plan. Veuillez contacter l'administrateur de votre compte ou l'équipe commerciale Smartbeam si vous n'en disposez pas et souhaitez en bénéficier.

Ajouter un avancement



Au sein d'un lot du projet, sur l'application web ou mobile :

1. Sélectionnez au-dessus la **période** de l'état en cours (par défaut c'est le mois actuel qui est sélectionné jusqu'à la date d'aujourd'hui) : vous pouvez sélectionner une période du nombre de jours souhaités. Les avancements que vous enregistrez seront alors automatiquement associés à cette période, en étant enregistré à la date du dernier jour de cette période, sauf si modifiez la date directement sur l'avancement effectué.

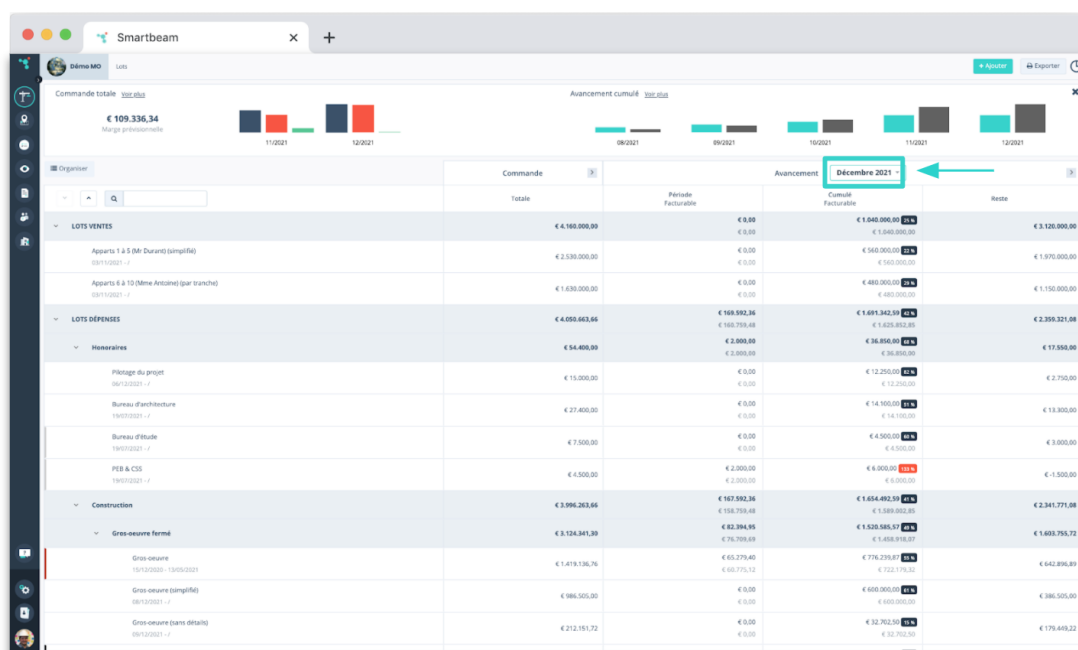
PS : Attention, la date choisie ne peut pas être avant la date d'un autre avancement déjà enregistré. Si vous avez fait une erreur, il est possible de supprimer le dernier avancement enregistré pour ensuite enregistrer un nouvel avancement à la date souhaitée.

2. Après avoir sélectionné la période, vous pouvez **saisir les avancements** effectués, justifié au besoin par une pièce jointe correspondante (EA, facture, note justificative, ... déjà disponible dans la médiathèque ou à télécharger), un commentaire ou une photo, et en indiquant

1. Soit le % total (Smartbeam calculera automatiquement la différence facturable depuis la période précédente)
2. Soit en indiquant le montant de la nouvelle facture/situation dans la colonne période, qui s'ajoutera aux précédentes saisies visibles dans antérieur

PPS : Si **des avancements ont déjà été encodés sur la période sélectionnée** (par un collègue ou encore par un participant invité), la cellule période contient déjà des données que vous pouvez alors adapter si nécessaire. Cela n'écrasera pas la donnée enregistrée par vous ou quelqu'un d'autre, une nouvelle activité s'enregistrera dans l'historique avec la correction effectuée (à la hausse ou à la baisse).

PPPS : Il est également possible de faire de **l'avancement multiple sur plusieurs postes en même temps** en cochant les cases de sélection à gauche de chaque poste et en cliquant ensuite sur l'action "Avancement" qui apparaît en bas de l'écran.



Smartbeam vous permet également de voir l'**historique** des avancements et autres activités (ajout/modification de poste, commentaires,...) réalisés par vous ou un autre participant pour en retrouver facilement la trace :

1. Au sein d'un lot :

1. Soit en cliquant sur "**Dernière activité**", regroupés par date et par participant, puis en ouvrant chaque volet pour retrouver ce qui a été fait et cliquez sur "Voir plus" pour accéder au poste concerné.
2. Soit au clic droit sur un poste puis sur "Voir les activités" pour accéder à l'historique complet depuis sa création

Enfin, Smartbeam permet de corriger OU de supprimer un avancement sur un poste mais cela dépend de deux cas de figure :

1. **Si vous n'êtes pas l'auteur de l'avancement** concerné, vous ne pouvez pas le supprimer dans l'historique mais vous pouvez faire une correction et la commenter au besoin. Une nouvelle activité s'enregistrera dans l'historique, en reprenant la différence de votre correction par rapport à la quantité actuelle, accompagné d'un commentaire éventuel pour justifier celle-ci. Vous et le participant qui avait effectué l'avancement initial verront toujours ce dernier, ainsi qu'à présent la correction que vous avez effectuée pour vous mettre d'accord.
2. **Si vous êtes l'auteur de l'avancement à corriger/annuler**, accédez au flux d'activité du poste et cliquez sur les "..." à droite du dernier avancement ajouté puis sur éditer/supprimer. En éditant, vous ne pouvez ajouter/modifier le commentaire de cette progression mais pas l'avancement. Pour le corriger, il est alors nécessaire de supprimer le dernier avancement erroné et d'en enregistrer un nouveau. Seul le dernier avancement ajouté peut être annulé. Cet avancement sera définitivement supprimé. Si vous souhaitez corriger sans supprimer une activité, procédez comme au point 1 ci-dessus.

Smartbeam

Postes Documents Infos

Avancement

Décembre 2021

65 Sanitaires

65.1 Sanitaires - installation

65.2 Sanitaires - production

65.21 Equipements - raccordements au réseau de distribution d'eau

65.21.1 Sanitaires - production - raccordements au réseau de distribution d'eau

Appartement 1

Appartements parcellaires

Appartement 2

Appartements parcellaires

Appartement 3

Appartements parcellaires - bat...

Appartement 4

Appartements parcellaires

Appartement 5

Appartements parcellaires

Appartement 6

Appartements parcellaires

Appartement 7

Appartements parcellaires

Appartement 8

Appartements parcellaires

Appartement 9

Appartements parcellaires

Appartement 10

Appartements parcellaires

Avancement au 21/12/2021

Commentaire

Annuler Enregistrer

Dernière activité le 08/12/2021 par Florent Coninck

Détails du lot

Activités

65.21 Equipements - raccordements au réseau de distribution d'eau

- 65.21.1 Sanitaires - production - raccordements au réseau de distribution d'eau - dispositifs de raccordement réglementaire
- 65.21.2 Sanitaires - production - raccordements au réseau de distribution d'eau - conduites d'alimentation

65.21.1 Conduites d'évacuation et accessoires

- 65.21.1a Sanitaires - distribution et évacuation - conduites d'évacuation et accessoires - matière synthétique / PE

65.21.2 Travaux de ventilation

- 65.21.2a Sanitaires - distribution et évacuation - locaux de ventilation - matière synthétique / PE

65.21.3 Siphons de cour / à l'extérieur

- 65.21.3a Avaloirs de sol - acier inoxydable
- 65.21.3b Caniveaux linéaires - acier inoxydable

65.21.5 Conduites d'alimentation et accessoires

- 65.21.5a Conduites d'alimentation et accessoires - locaux / matras synthétique
- 65.21.5b Conduites d'alimentation et accessoires - collecteurs

65.22 Equipements - appareils et accessoires

- 65.22.2 Cuvettes de W.C. - suspensions

18:58

< :

02.01.01.02 Terrassement pour fondations avec évacuation des terres

100 %

3426,74/3426,74 m³

84.571,99/84.571,99 €

AVANCEMENT ACTIVITÉS INFOS

+ Batiment C

542,906 m³ au 31/08/2020 (Cumul 542,906 m³)

16/12/2020 par Florent C.

+ Batiment A

1175,58 m³ au 31/07/2020 (Cumul 1175,58 m³)

16/12/2020 par Florent C.

Poste créé avec une quantité de 2426,74 m³

15/12/2020 par Florent C.

Écrivez votre commentaire...

09:41

< 🔍 🖨️ :

Gros-œuvre

BPC

1.317.652,62/1.522.746,00 €

87 %

POSTES ACTIVITÉS INFOS

12/02 Florent Coninck

02.01.01 Terrassement - déblais - préparation de l'assiette du bâtiment

02.01.01.02 Terrassement pour fondations avec évacuation des terres

05/02 Florent Coninck

04/02 Florent Coninck

29/01 Florent Coninck

15/01 Florent Coninck

14/01 Florent Coninck

12/01 Florent Coninck

11/01 Florent Coninck

16/12 Florent Coninck